

En 2022, la Martinique compte 34 500 licences sportives délivrées sur l'année, soit 98 licences pour 1000 habitants. Elle se classe parmi les régions les moins licenciées de France. Elle souffre d'un taux de pauvreté élevé et d'un manque d'équipements sportifs, ce qui constitue des freins à l'accès aux activités sportives. Comme dans toutes les régions, le football est le sport le plus prisé en Martinique. Les femmes détiennent moins de licences sportives que les hommes. La moitié des licences sont souscrites par des jeunes de moins de 20 ans. Après une baisse du nombre d'adhésions sportives liée à la pandémie de Covid-19, le rebond observé en 2022 dans la plupart des régions n'a pas lieu en Martinique.

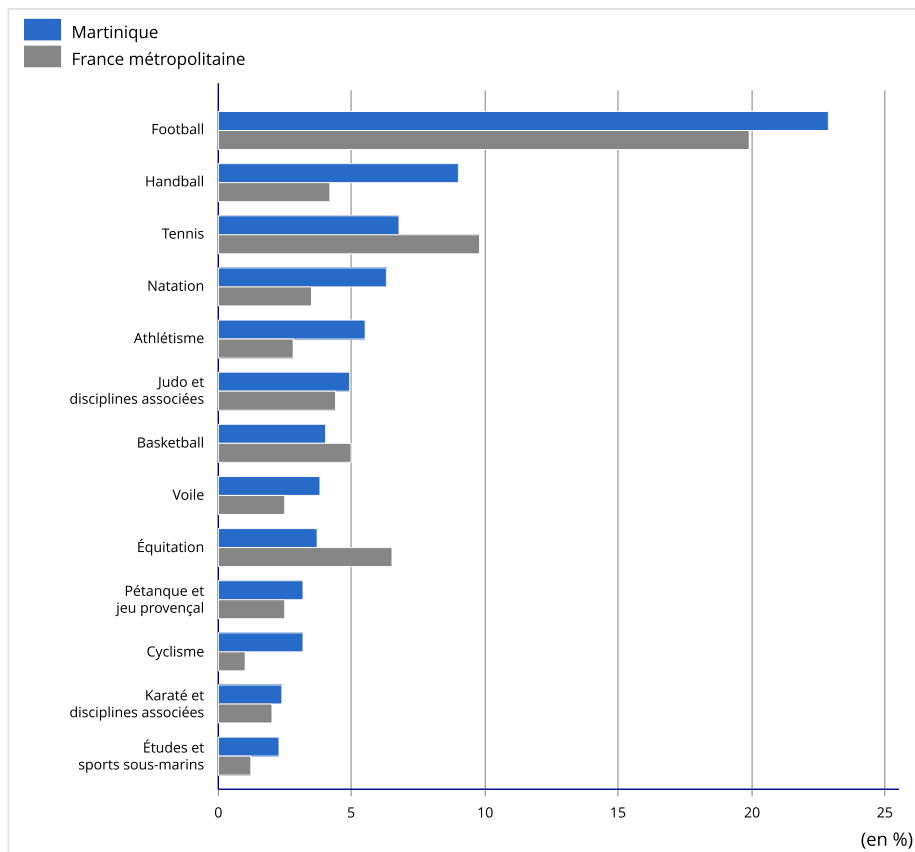
Les licences sportives sont à la traîne en Martinique

En 2022, la Martinique compte 670 établissements sportifs agréés par les fédérations françaises. Ensemble, ils délivrent 34 500 licences sportives. Parmi elles, huit sur dix sont délivrées par des fédérations olympiques. Toutes les régions ultramarines occupent le bas du classement du nombre de licences. La Guadeloupe (102 licences pour 1000 habitants) et la Martinique (98 ‰) devançant la Guyane (71 ‰), loin derrière les régions métropolitaines (159 ‰ en moyenne). Les difficultés économiques de la population martiniquaise, ajoutées au manque d'installations et d'équipements sportifs, peuvent expliquer le faible nombre de licences dans la région. En effet, le taux de pauvreté en Martinique (27 %) est plus élevé qu'en France métropolitaine (14 %) [Bolusset et al. 2023 ; **pour en savoir plus (1)**], ce qui constitue un frein à l'accès aux activités sportives. Le coût de la licence cumulé à celui du matériel nécessaire (vêtements, chaussures...) peut conduire certains ménages martiniquais à renoncer à pratiquer un sport dans des structures sportives officielles. En 2018, 28 % des Martiniquais déclaraient se priver notamment d'un loisir régulier par manque de moyens financiers [Mével 2020 ; **pour en savoir plus (2)**]. En outre, le taux d'équipement sportif en Martinique en 2021 est inférieur à celui de la moyenne métropolitaine (1,7 pour 1000 habitants contre 2,6 ‰ dans l'Hexagone).

Le football remporte la médaille d'or des licences

Sport populaire et très médiatisé, le football attire un nombre de licenciés plus élevé. Comme ailleurs, il occupe la première place des licences régionales (**figure 1**). Le football représente ainsi 22,9 % des licences martiniquaises, une part supérieure à celle observée dans l'Hexagone (19,9 %). Viennent ensuite le handball (9,0 %), le tennis (6,8 %), la natation (6,3 %) et l'athlétisme (5,5 %). Ensemble ces cinq sports englobent la moitié des licences sportives émises en Martinique. Le cyclisme se distingue dans la région avec un nombre de licences pour 1000 habitants deux fois supérieur à la France métropolitaine.

Figure 1 – Proportion du nombre de licences dans la fédération parmi l'ensemble des licences des fédérations unisports de Martinique en 2022 (pour les 13 fédérations comptant le plus de licenciés)



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

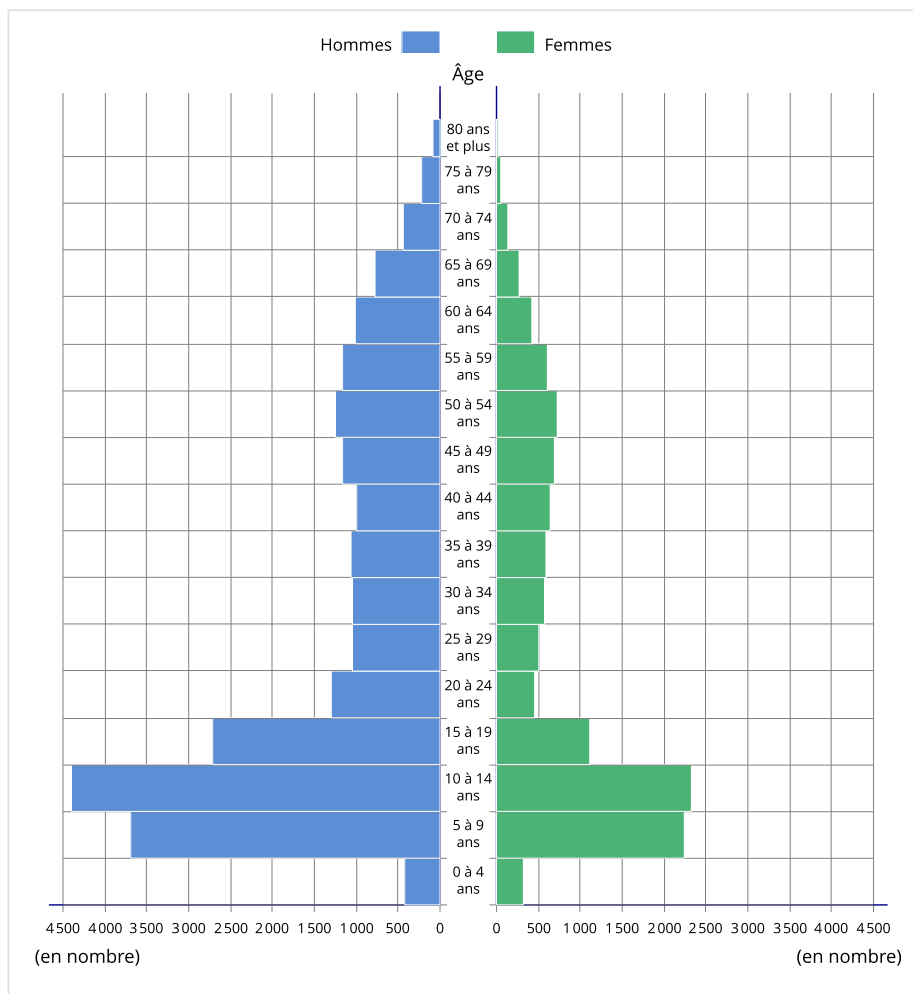
Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

Les femmes perdent le match du nombre de licences

En Martinique, comme dans les autres régions françaises, les femmes souscrivent moins de licences sportives que les hommes. En 2022, les fédérations martiniquaises délivrent 61 licences pour 1000 femmes contre 142 licences pour 1000 hommes, en diminution par rapport à 2017 (respectivement 72 et 172). Parmi les 57 fédérations enregistrées en Martinique, seulement 12 comptent au moins autant de femmes licenciées que d'hommes. Les sports les plus féminisés sont la gymnastique (92 % des licences sont souscrites par des femmes), le twirling bâton (86 %), les arts énergétiques et martiaux chinois (76 %), et l'équitation (72 %). À l'inverse, les sports les moins féminisés sont le ball-trap (5 %), le motocyclisme (8 %), puis l'aéronautique et le football au même niveau (10 %). En termes de licences délivrées, les disciplines les plus prisées par les femmes sont le handball (1 460 licences), la natation (1 270) et l'équitation (930). À tout âge, la part de licences détenues par des femmes est inférieure à celle des hommes (**figure 2**). Cet écart est plus faible pour les moins de 5 ans (44 % de licences de cette tranche d'âge sont féminines) et plus élevé pour les licenciés âgés de 20 à 24 ans (26 %) puis à partir de 65 ans (24 %).

La moitié des licences sportives martiniquaises sont souscrites par des jeunes de moins de 20 ans et seulement 15 % par des personnes âgées de 55 ans ou plus. Le football demeure le sport favori de presque tous les âges, à l'exception des licenciés les plus jeunes (moins de 5 ans) qui privilégient le judo et des 65-69 ans qui optent principalement pour la pétanque/jeu provençal. Pour les 10 à 39 ans, le handball arrive en deuxième position en termes de licences sportives.

Figure 2 – Licences par sexe et tranche d'âge en Martinique en 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

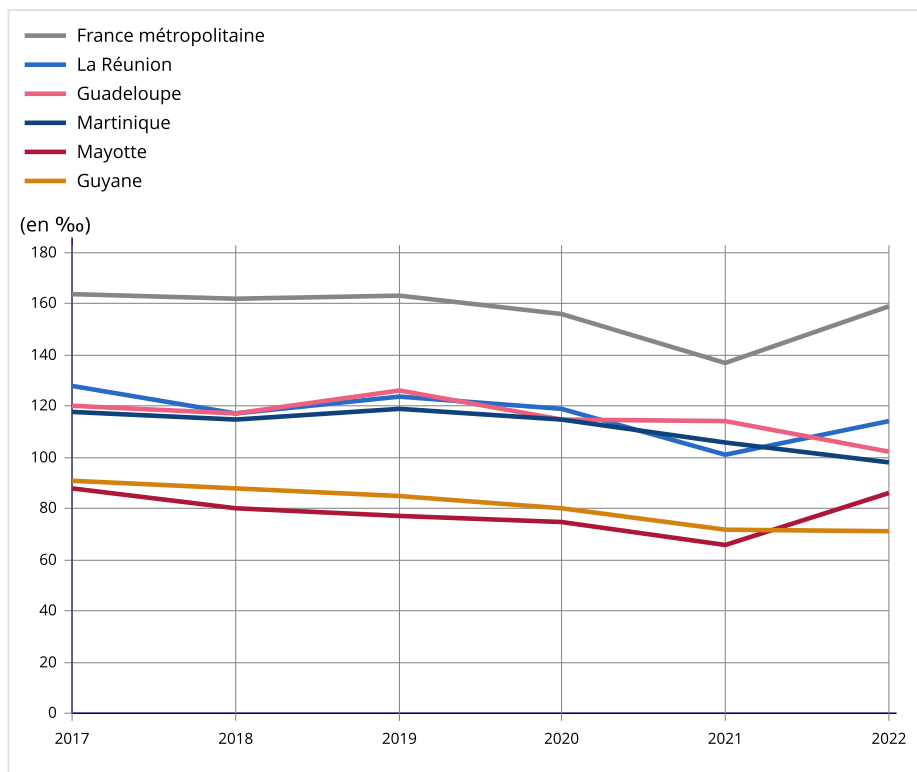
Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

Post-Covid, le nombre de licences reste KO en Martinique

Entre 2019 et 2021, toutes les régions de France ont enregistré une diminution du nombre de licences sportives délivrées. Les restrictions sanitaires liées à la COVID-19 ont en effet entraîné une diminution de l'offre et de la demande d'activités sportives en raison des limitations sur les événements et les rassemblements sociaux. En 2022, un rebond du nombre de licences délivrées est observé dans toutes les régions françaises, à l'exception de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane où la baisse persiste (**figure 3**). La levée des premières restrictions, plus tardive dans ces régions, s'est accompagnée d'une obligation vaccinale temporaire dans beaucoup d'activités sportives. Selon la Caisse nationale d'assurance maladie, en janvier 2022, 38 % des Martiniquais ont un schéma vaccinal initial terminé, contre 78 % de l'ensemble des Français. La moindre couverture vaccinale en Martinique a pu constituer un frein à la reprise d'activités sportives et de fait à la souscription de licences.

Entre 2017 et 2022, la Martinique a perdu 9 400 licences sportives, soit une diminution de 21 %. Sur la même période, la population des moins de 20 ans a diminué de 14 %. Le football a perdu le plus grand nombre de licences (-2 150), suivi du handball (-1 140) et du judo (-960). Malgré cette diminution globale, certaines fédérations ont vu leur nombre de licenciés augmenter. C'est notamment le cas pour le golf (+420 licences), le sauvetage et secourisme (+210) et l'équitation (+140).

Figure 3 – Nombre de licences annuelles pour 1000 habitants par région de 2017 à 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, estimations de population.

Encadré - Un Martiniquais sur deux pratique une activité sportive régulière


Les licences sportives ne représentent qu'une partie des pratiques sportives. Selon l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) en 2020, 52 % des Martiniquais âgés de 15 ans et plus s'adonnent régulièrement à une activité physique ou sportive, soit en moyenne au moins une séance par semaine. Ils sont 71 % lorsque les pratiques sportives occasionnelles (moins de 52 séances par an) sont prises en compte. Parmi les 15 ans et plus, quatre Martiniquais sur dix pratiquent une activité de plein air telles que la marche (hors balade), la course à pied ou l'athlétisme. Un tiers s'adonne aux activités de remise en forme, de gymnastique ou de danse (hors relaxation). Les activités aquatiques et nautiques (hors baignade) dont l'offre est variée sur l'île, sont exercées par trois Martiniquais sur dix. La pratique sportive est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (73 % contre 70 %). Elle diminue avec l'âge. Les jeunes adultes pratiquent plus souvent un sport (89 %) que leurs aînés. En outre, le niveau d'éducation a une influence sur la pratique sportive. Les personnes diplômées s'adonnent davantage à des activités sportives que celles sans diplôme.

Publication rédigée par : Bénédicte Chanteur, Fernando Zavala (Insee)

Publication rédigée par : Bénédicte Chanteur, Fernando Zavala (Insee)

Sources

Chaque année depuis 1949, le recensement annuel des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports (119 en 2022) afin de capter les évolutions de la pratique sportive encadrée. Au sens du recensement des licences, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes périodes, des autres titres de participations et de la simple adhésion à un club sportif. Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés. L'étude porte sur 89 fédérations, hors fédérations affinitaires, scolaires, para-sportives et FF d'échecs. Le statut de fédération olympique se réfère à celui en date du recensement 2022 qui correspond au statut olympique à la veille des JO de Paris 2024, c'est le cas pour 35 fédérations (32 fédérations olympiques d'été et 3 fédérations olympiques d'hiver).

L'**enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives**  (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) et la Direction des sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus. La définition de la pratique d'activité physique ou sportive (APS) est volontairement très large, la question étant posée ainsi : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous fait, même occasionnellement y compris pendant vos vacances, des activités physiques et sportives (APS) en dehors des cours obligatoires d'éducation physique et sportive à l'école ? ». Elle est suivie du recueil détaillé des activités pratiquées (530 recensées au total) et des modalités de pratiques, ce qui permet de reconstruire a posteriori des catégories de sportifs. Une personne a une pratique régulière lorsqu'elle déclare avoir réalisé 52 séances APS ou plus au cours des douze derniers mois, soit une fois par semaine en moyenne. La pratique est dite occasionnelle si le nombre de séances est compris entre une et moins de 52 séances. Les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme pratiquantes, de même les activités de la balade, relaxation, baignade et échec sont exclus du champ.

Définitions

Établissements sportifs : établissements sportifs (Club ou EPA) dans lesquels s'effectue la pratique sportive encadrée et qui sont affiliés à une fédération sportive agréée. Ces établissements excluent les comités, ligues, et autres entités fédérales.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Le **taux d'équipement** correspond au nombre d'équipements sportifs et de loisirs rapporté à la population de la région.

Club sportif : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont l'objet est de proposer des équipements et des services pour la pratique sportive. Cette structure n'a pas de définition juridique propre. Un club représente une personne morale affiliée à une fédération.

Établissement professionnel agréé (EPA) : tout établissement sportif professionnel agréé par la fédération appartenant au secteur privé ou commercial.

Pour en savoir plus

- > (1) Bolusset A et al. « **Panorama de la pauvreté en Martinique : une diversité de situations individuelles et territoriales** », Insee Dossier Martinique n°10, octobre 2023 ;
- > (2) Mével « **Conditions de vie en 2018 - La privation matérielle et sociale affecte deux Martiniquais sur cinq** », Insee Analyses Martinique n°43, décembre 2020.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Service Territorial de Martinique - Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1 – 5, rue Saint-Christophe - CS 10641 - 97262 Fort-de-France Cedex
Direction de la population - Jean-Baptiste Perle